

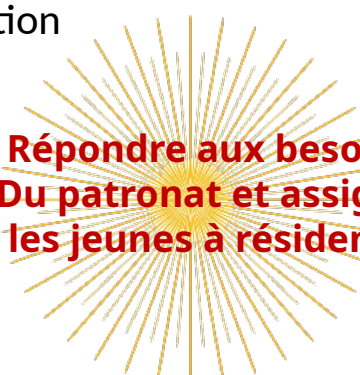
**avant la réforme de
2023**

Le cadre d'élaboration de la carte des formations

Les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures

La région, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales des employeurs et des salariés procède au même classement. La carte des formations est l'un des éléments de la stratégie définie par **le CPRDFOP** élaboré au sein du **CREFOP**.

Convention État/Région avec classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures. Après accord du recteur, **la région** arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales. **Les autorités académiques** mettent en œuvre les ouvertures et fermetures en fonction des moyens disponibles.

A yellow sunburst graphic with many thin lines radiating from a central point, located behind the text.

**Répondre aux besoins
Du patronat et assigner
les jeunes à résidence!**

la réforme de 2023



LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 13/07/23

Taux de transformation de la carte fixé à 6% par an, 25% en 2027

Pluri annualité de la carte des formations(3 ans)

Implication accrue des sous-préfets, des acteurs socio-économiques

Conventions tripartites entre Préfets/Régions académiques/Régions



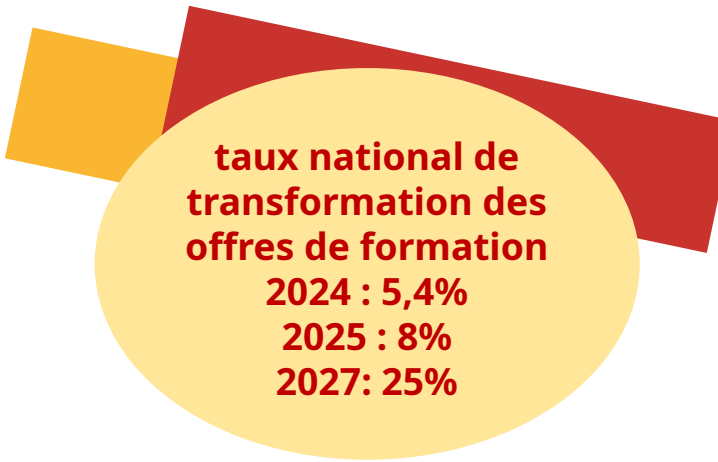
DÉVELOPPER LES FORMATIONS AUX MÉTIERS EN TENSION OU D'AVENIR

Dans le cadre L'AMI-CMA (Appel à Manifestation d'Intérêt - «Compétences et Métiers d'Avenir») France 2030 propose de cofinancer les évolutions aux côtés des Régions, des entreprises et des autorités académiques (plateaux techniques, formations et reconversions...).



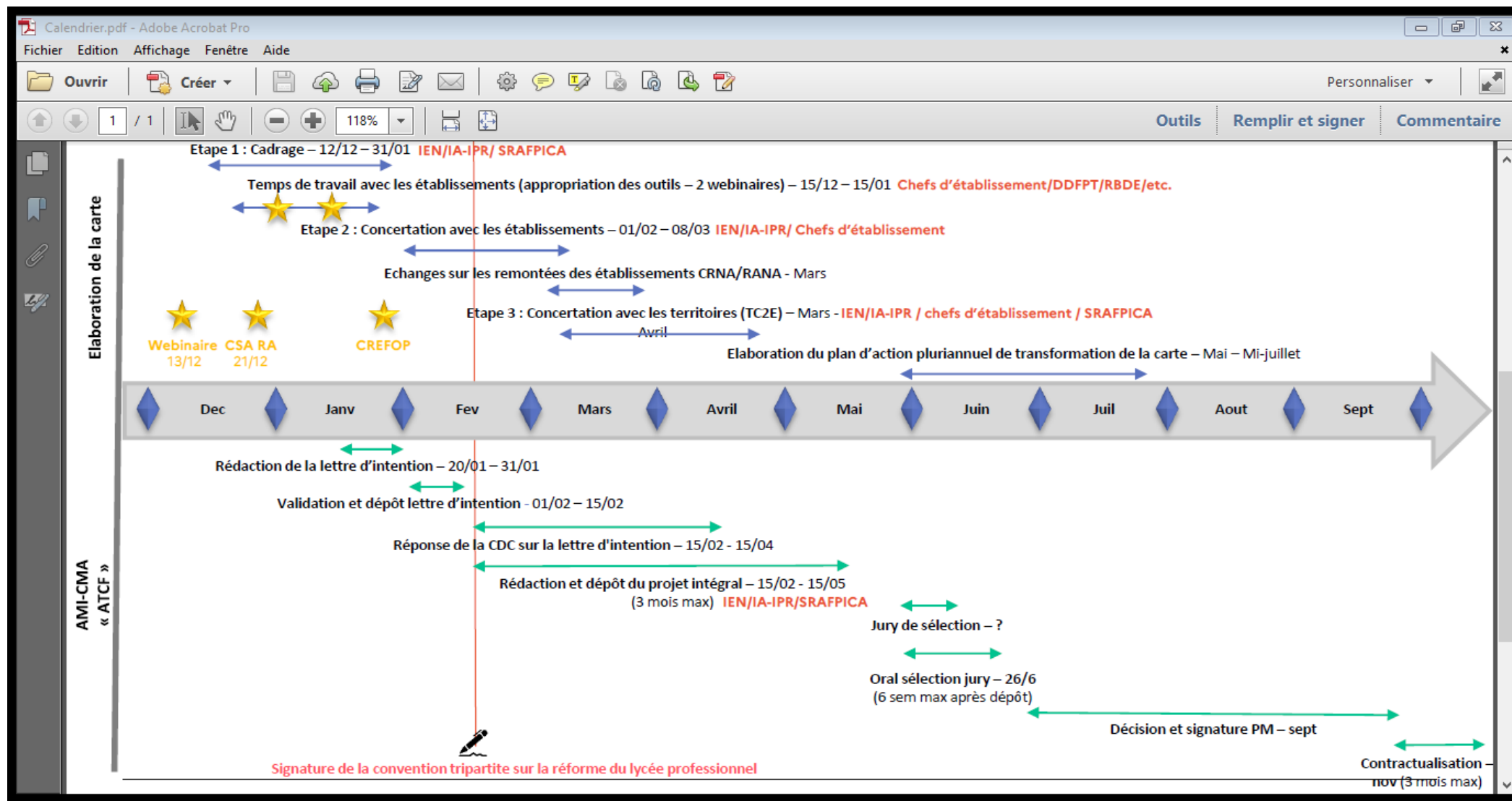
ORION: pilotage de l'offre de formation à partir d'indicateurs mettant en relation : effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, taux d'insertion; qui aboutissent à un indice de performance.

Attention l'outil ne tient pas vraiment compte de la qualité des formations (seules celles comptant plus de vingt élèves sont référencées).



**taux national de
transformation des
offres de formation**
2024 : 5,4%
2025 : 8%
2027: 25%

CALENDRIER ET MÉTHODE (Carte des formations et AMI-CMA)



CARTE DES FORMATIONS : L'ADÉQUATIONNISME FORCENÉ

Rénover les diplômes en bloc de compétences

Il s'agit de « *tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents* », mais derrière ces éléments de langage se cache la volonté de répondre surtout à la demande de main-d'œuvre des métiers en tension.

Réponse à la « **transition écologique** » : révision des diplômes de construction et d'installations thermiques.

Réponse au « **défi numérique** » : rénovation du bac pro « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ».

Réponse au « **défi démographique** » : CAP « grand âge » et une mention complémentaire « aide à domicile » lancés à la rentrée 2023.

La rénovation de ces diplômes est à chaque fois l'occasion de les réécrire en bloc de compétences.

Livrer la jeunesse au marché du travail

Dans un contexte de **concurrence avec l'apprentissage** la réforme veut :

- **Fermer**, pour 2027, **25% des formations qui mènent insuffisamment à l'emploi** ou à la poursuite d'études ; en particulier dans le domaine du tertiaire administratif
- Ouvrir dans les secteurs en tension (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).



en développent les formations locales non qualifiantes et non pérennes :



Les colorations (du Bac pro au BTS) :

*Mise en place d'un enseignement modulaire

*Mixage des publics (scolaire/adulte en formation/privé-es d'emploi)

Un exemple avec l'UMN (Université des Métiers du Nucléaire) : la coloration nucléaire

Objectif : répondant aux besoins des métiers en tension de la filière nucléaire française

Pédagogie : l'UMN fournit un module commun de formation, une acculturation sur une installation nucléaire, les situations pédagogiques professionnelles contextualisées.

Les moyens : aucun moyen horaire spécifique

Pour quelle qualification ? une «attestation de réalisation»



Les FCIL (formations complémentaires d'initiatives locales) : ces formations non pérennes disposent de peu de moyens DGH et ne sont pas qualifiantes.



**LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE LA TRANSFORMATIONS EN OPTIONS DES COLORATIONS FAISANT L'OBJET D'UN CADRAGE NATIONAL ET D'UNE QUALIFICATION PRISE EN COMPTE.
LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE LEUR TRANSFORMATION EN VÉRITABLE DIPLÔME DE NIVEAU 3 OU DE NIVEAU 4.**



en créant 20 000 places en certificats de spécialisation (ex MC)

Cumulée à la mise en place des familles des métiers, la révision des diplômes est l'occasion d'une attaque de leur spécialisation ! Depuis la rentrée 2024, le développement des certificats de spécialisation dans l'offre de formation est exponentiel (souvent par apprentissage dans les GRETA).

Le bac + 1 ?
Nouveau contrat
«ère
embauche» ?

Le Bac +1 «sas vers l'entreprise» :

Pour la ministre un an de formation pour des élèves de LP plus jeunes, c'est une «spécialisation» et un sas vers l'insertion. Etant donné qu'un certificat de spécialisation c'est plus de 50% du temps de formation en entreprise, **le Bac +1 s'apparente surtout à une période d'essai d'un an**. Ces formations pourraient être aussi colorées comme par exemple la «Technicien en peinture aéronautique» au «ée Airbus» de Toulouse.

Le Bac +1 contre le Bac +2 !

Une étude du CEREQ annonce que le développement des Bac +1 vise à réduire les flux vers le Bac +2

« Ceux qui échouent dans le supérieur (41 % de ceux s'y étant engagés) rencontrent des conditions d'insertion proches des bacheliers entrés directement sur le marché du travail, une orientation vers un « bac+1 » (validé ou non) aurait été plus bénéfique. »

« Elle met en évidence que l'obtention d'une certification complémentaire d'un an au bac pro peut s'avérer presque aussi gratifiante qu'une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur et clairement plus gratifiante si cette poursuite d'études se solde par un échec. »

CEREQ Etudes, n° 52, Octobre 2023, 32 p. Débuter un bac pro: pour quels diplômes et quelle insertion?



Moins de
poursuite
d'études en
BTS



LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE QUE CES CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION SE FASSENT SOUS STATUT SCOLAIRE ET QUE LEUR QUALIFICATION SOIT INSCRITE DANS LES GRILLES SALARIALES. LA MISE EN PLACE DE CES CERTIFICATS DOIT DONNER LIEU À UNE DOTATION HORAIRE EN HEURES POSTES. LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE LA CRÉATION DE PLACES EN BTS

Un plan social à venir ...

Suppressions de postes (cf DGH) et moins **de postes aux concours CAPLP**, la réforme Macron a un aspect comptable. Ce plan social va toucher les lycées professionnels et entraîner des suppressions de postes massives et des reconversions forcées. Celles-ci, menées **au détriment des risques psycho sociaux**, et **sans réelles perspectives** autre que celle d'être formé par des profs associé-es issu-es des secteurs en tension.

En fonction des régions toutes les filières vont être touchées. Pourtant étant donné le nombre d'élèves non affecté-es à chaque rentrée depuis 2023, notamment dans les filières tertiaires, il serait indispensable d'augmenter les capacités d'accueil de ces formations.



Enjeu d e classe et
de société :
Émancipation/
Qualification
Poursuite d'études

La jeunesse populaire sacrifiée

Cette **attaque contre la jeunesse des milieux populaires** doit être combattue avec force et détermination. Les lycées professionnels sont, ni plus ni moins, mis au service des besoins des entreprises locales ce qui **s'apparente à une forme de privatisation de la formation sous statut scolaire!**

Cette logique de court terme relègue loin derrière **les enjeux écologiques et industriels et les besoins sociaux** qui devraient pourtant présider à son élaboration. Pour répondre à ces **nécessités**, il est impératif d'**augmenter le niveau de qualification** de la jeunesse et que celui-ci soit **reconnu dans les conventions collectives**.

Or, l'ensemble des orientations retenues pour élaborer la carte des formations va diminuer les possibilités d'étude des élèves en STS et les contraindre à s'intégrer dans des emplois précaires , sous-qualifiés et sous-payés.

Avenir pro
France
travail



**LES ÉLÈVES N'ONT PAS VOCATION À ÊTRE ASSIGNÉ·ES À RÉSIDENCE
ET À DEVENIR DE LA MAIN-D'ŒUVRE SOUS-PAYÉE ET CORVÉABLE À MERCI !**

Les conséquences de la

réforme macron



- des Ip au service du monde économique et des entreprises locales
- Des FORMATIONS FERMÉES, un PLAN DE RECONVERSIONS FORCÉES, des PERTES DE POSTES
- Une ATTAQUE SUR LE STATUT notamment avec le pacte
- RÉDUCTION DU TEMPS DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE
- Une ATTAQUE contre le projet émancipateur du Ip
- Un RAPPROCHEMENT DU STATUT DE L'ÉLÈVE AVEC CELUI DE « SALARIÉ·E » LOW-COST

Un DÉVELOPPEMENT DU MIXAGE DES PUBLICS

Abrogation de la TVP et de la réforme macron

La création de formations diplômantes et qualifiantes

Un développement des formations d'insertion (1)

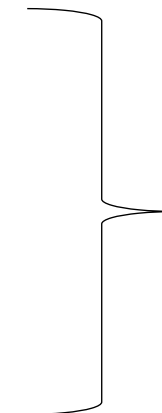


UN PLAN SOCIAL : ACCOMPAGNEMENT DES PLP

Les nouvelles règles d'élaboration de la carte des formations vont générer des mesures de carte scolaire et donc des reconversions, normalement à partir de 2025. Pour la rentrée prochaine l'impact devrait être limité.

L'accompagnement des professeurs dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, titulaires et contractuels, repose sur 3 phases :

- une première phase d'information académique sur la base d'un cadrage national,
- une deuxième phase d'accompagnement individualisé et personnalisé, pour recueillir les souhaits de l'agent et le guider dans l'élaboration de son projet d'évolution professionnelle,
- une troisième phase de déploiement de dispositifs spécifiques qui s'apparentent pour la majorité à des impasses.



**Mise en place
renvoyée à
l'autonomie de
chaque rectorat**



Aucun bilan du plan social de la TVP



Pas de calendrier. Pas de budget dédié.

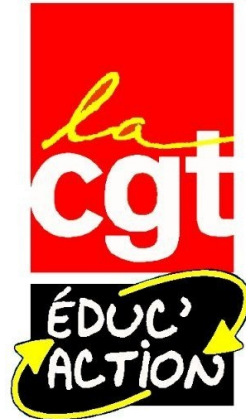


Pas de pilotage national et académique contraignant.



UN PLAN DE RESTRUCTURATION : QUELLES RECONVERSIONS ?

Rien de vraiment spécifique : reprend l'ensemble des dispositifs « officiels » pour la reconversion ou le « recyclage » de n'importe quel enseignant perdant son poste.



LES PISTES PROPOSÉES : ENTRE MÉPRIS ET INCONSÉQUENCE



POURSUIVRE L'ENSEIGNEMENT DANS SA DISCIPLINE DE SPÉCIALITÉ

Dans le cadre de leur statut :

- d'exercer en BTS
- d'exercer, avec leur accord, dans les LGT ou dans les collèges, dans les disciplines correspondant à leur qualification ;
- d'assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur.
- bénéficier d'une mesure de carte scolaire



Pour les non-titulaires : possibilité de transformation des CDI en CDD....)



PROCÉDURE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE (MAINTIEN DANS LE CORPS DES PLP)

- le corps d'inspection valide le choix effectué par l'enseignant, en fonction de ses compétences (parcours, formation universitaire, proximité de la discipline d'origine avec la discipline d'accueil)
- l'agent bénéficie d'un service partiel d'enseignement dans la nouvelle discipline, d'une formation adaptée, le cas échéant d'un tutorat ou d'un mentorat.
- ce parcours de reconversion professionnelle est d'une année, deux ans au maximum.
- la reconversion disciplinaire entraîne un changement de poste et donc une mobilité au sein de l'académie, voire en inter-académique

➔ **LA PROCÉDURE DE DÉTACHEMENT AU SEIN DU MINISTÈRE**

- le détachement dans un autre corps enseignant ou assimilé (professeur certifié, conseiller principal d'éducation, professeur des écoles)
- le détachement dans un corps administratif ou technique : le dispositif « Passerelle » permet l'accueil des enseignants par la voie du détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE). 4 semaines de formation en septembre, 4 semaines en mars et 2 semaines en juin.

➔ **AUTRES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES DANS LE CHAMP DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE**

- des fonctions spécifiques : DDFPT, BDE, CFC (conseiller en formation continue).
- vers d'autres publics (élèves à besoins éducatifs particuliers, STS, sous réserve de la détention du CAPPEI...), directeur opérationnel de campus des métiers et des qualifications.
- vers les corps d'encadrement (personnel de direction, personnel d'inspection notamment).
- Vers la formation continue et de l'insertion professionnelle : GRETA, GIP-FCIP, CFA).

➔ **LA PROCÉDURE DE DÉTACHEMENT INTERMINISTÉRIEL**

- soit pour exercer des fonctions d'enseignement au ministère des armées (lycées militaires, écoles et établissements d'enseignement supérieur sous tutelle, etc.), au ministère de l'agriculture.
- soit pour exercer d'autres fonctions (administratives, financières, juridiques, etc.), dans les autres ministères ou les collectivités territoriales et établissements publics en relevant (communes, départements, régions, etc).

➔ **L'ACCOMPAGNEMENT DES RECONVERSIONS DANS LE SECTEUR PRIVÉ**

- les métiers en entreprises correspondant à la discipline de recrutement du professeur;
- les organismes de formation professionnelle ;
- l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise.
- la délégation : art 19.3 de notre statut

LES DISPOSITIFS DE FORMATION À L'INITIATIVE DE L'AGENT



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- crédit d'heures (150h) peut être mobilisé, avec l'accord de l'employeur, afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.
- reste à charge de 10% en cas d'utilisation du CPF
- difficile à obtenir



LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

- difficile à obtenir avec des demandes reformulées pendant plusieurs années



LA VAE

- Rappel aussi que les règles pour la VAE ont changé : moins d'ancienneté requise pour s'inscrire dans le processus.

**RPS MAJEURS FACE À LA QUASI-IMPOSSIBILITÉ
DES RECONVERSIONS PROPOSÉES**